



Conseil d'Administration

Séance du 13 mars 2019

Délibération n°06-2019

**Approuvant la convention d'application de la charte à conclure
avec la commune de Barcelonnette**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-8, R.331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration, R.331-38 et suivants relatifs aux dispositions financières et comptables régissant l'établissement et L.331-2 et suivants relatifs à la charte et à sa mise en œuvre ;

Vu le décret n°2009-486 du 29 avril 2009 modifié par le décret n°2018-754 du 29 août 2018, pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national du Mercantour et relatif à l'extension de l'aire d'adhésion du parc national à la commune de Barcelonnette ;

Vu le décret n°2018-754 du 29 août 2018 approuvant la charte modifiée du Parc national du Mercantour ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 octobre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national du Mercantour, modifié par les arrêtés ministériels des 30 janvier 2017, 17 juillet 2017, 6 mars 2018 et 31 octobre 2018 ;

Vu l'arrêté du préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 12 août 2013 constatant les adhésions des communes à la charte du Parc national du Mercantour, complété par l'arrêté du 18 avril 2016 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Barcelonnette en date du 14 novembre 2013 par laquelle la commune a sollicité l'extension du territoire des communes ayant vocation à adhérer à la charte du Parc national du Mercantour et les avis favorables rendus par la communauté de communes de la vallée de l'Ubaye, par le conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence et par le conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur en date respectivement des 26 octobre 2016, 28 octobre 2016 et 17 mars 2017 ;

Vu les délibérations n°23-2013 du conseil d'administration du Parc national du Mercantour du 29 novembre 2013 approuvant l'adhésion de la commune de Barcelonnette à la charte et l'extension de l'aire optimale d'adhésion, complétée par la délibération n°18-2016 du conseil d'administration du 27 juin 2016 autorisant la poursuite de la procédure d'adhésion ;

Vu la délibération n°2018/120 du conseil municipal de la commune de Barcelonnette, en date du 5 décembre 2018 approuvant le projet de convention d'application à conclure ;

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national du Mercantour, modifié par délibération du 2 novembre 2015 ;

Vu le projet de convention d'application présenté et le rapport du directeur ;

Sur proposition du président :

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc national du Mercantour :

Article 1 : approuve le projet de convention d'application de la charte établi entre la commune de Barcelonnette et le Parc national du Mercantour.

Article 2 : autorise le président et le directeur à finaliser le projet et à signer la convention d'application avec la commune ainsi que ses avenants éventuels.

Cette délibération est adoptée à 33 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

A Nice, le 13 mars 2019

Le président
du conseil d'administration



Charles-Ange GINESY

Le directeur
du Parc national du Mercantour



Christophe VIRET